

Rentrée 2019 : Réforme de la formation aux métiers de l'enseignement

[Accueil](#) > [ECOLE](#) > [INSPÉ](#) > [Actualités](#)

[Réforme] L'ESPE devient l'INSPÉ, création du dispositif des Assistants d'Education (AED)...

La loi "pour une école de la confiance" a été définitivement adoptée début juillet par le Parlement. La réforme de la formation aux métiers de l'enseignement va être mise en place progressivement dès la rentrée 2019.

1 > LES ESPE DEVIENNENT LES INSPÉ

Les ESPE changent de nom pour devenir les **INSPÉ (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation)**.

Les directeurs des INSPÉ seront désormais nommés par le Ministère, après avis du Recteur et du Président de l'université de rattachement.

2 > CRÉATION DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED)

Pour les L2 en 2019-2020, le Ministère de l'Education Nationale met en place le nouveau dispositif des **Assistants d'Education (AED)**.

Dès la rentrée 2019, **1 500 contrats de 3 ans, de la L2 au M1**, seront signés par les établissements de l'Education Nationale.

Dans l'académie d'Amiens, cela concerne **les écoles primaires (1er degré)** et **les collèges (2nd degré)** dans les disciplines : **Allemand, Lettres modernes, Mathématiques**.

En L2 : Observation en classe, participation à l'encadrement de « devoirs faits » (au collège) ou aide aux leçons (en primaire)

En L3 : Co-interventions plus systématiques

En M1 : Gestion de classe en responsabilité avec appui d'un professeur-tuteur

Temps de travail : 8 heures par semaine dans le primaire, 6 heures par semaine en collège

Rémunération : 693 € nets en L2, 963 € en L3, 980 € en M1, cumulables avec la bourse du CROUS

Pour candidater : jusqu'au 15 juillet 2019, envoyez un mail à preprofessionnalisation@ac-amiens.fr (Rectorat d'Amiens) en indiquant quelle formation vous suivez en 2018-2019 et envisagez de suivre en 2019-2020, ainsi que le lieu et le niveau de formation où vous souhaiteriez être affecté (premier ou second degré).

3 > ÉVOLUTION DE LA PLACE DES CONCOURS

A la rentrée 2022, les concours seront décalés à la fin du M2 MEEF. Les lauréats des concours seront fonctionnaires stagiaires l'année suivante, donc en dehors de la formation au Master MEEF.

Pré-professionnalisation : une découverte du métier **concrète et rémunérée**

> L2 = 60 ECTS acquis > L3 = 120 ECTS acquis

À LA RENTRÉE 2019

- **1 500 étudiants en L2** concernés
- Pour le premier degré, dans les académies d'**Amiens, Créteil et Versailles**
- Pour le second degré, dans les disciplines suivantes : mathématiques, lettres, allemand, etc.

AUX RENTRÉES 2020 ET 2021

OBJECTIFS :
1 500 étudiants en L3 puis en M1
3 000 nouveaux étudiants en L2

À LA RENTRÉE 2022

- **Poursuite** du dispositif
- **Promotion des fonctionnaires** stagiaires issus du nouveau concours



Une attractivité renforcée

NIVEAU D'ÉTUDES

RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE

L2	>	693 euros
L3	>	963 euros
M1	>	980 euros

RÉMUNÉRATION CUMULABLE AVEC LA BOURSE

MONTANT 2018-2019 DE LA BOURSE SELON L'ÉCHELON

Échelon	Montant en mensualités (sur 10 mois)
0 bis	100 €
1	166 €
2	251 €
3	321 €
4	392 €
5	450 €
6	477 €
7	555 €

Les modalités de la formation pratique

8
h / semaine
dans le primaire
ou en collège

Dans le même établissement
pendant 3 ans
 avec un système de tutorat



En L2

Observation et participation à des dispositifs tels que **Devoirs faits** ou **encadrement pédagogique** aux côtés d'un professeur*, **co-intervention** ponctuelle

En L3

Co-intervention avec un professeur* et **Devoirs faits**

En M1

Prise en charge d'une classe de manière autonome avec l'appui d'un professeur*

* Référent / tuteur

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Février 2019

Communiqué de presse du Ministère de l'Education Nationale

Carte des académies débutant la réforme à la rentrée 2019

Suivre la mise en place de la réforme dans l'académie d'Amiens

Candidater au dispositif des Assistant d'Education (AED) : preprofessionnalisation@ac-amiens.fr (Rectorat d'Amiens)

